

181473

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN FEU, E - UN BUT - UNE FOI

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

- PREMIERE SESSION ORDINAIRE -
DE 1981

AFFAIRE N° 1 / 81

-0- II-1) (I) II II -0-
=====

SUR LE

PROJET DE VIÈME PLAN QUADRIENNAL

DE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

1981 - 1985

-0-

DAKAR, LE 14 AVRIL 1981

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-:-:-:-:-

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

-:-:-:-:-

PREMIERE SESSION ORDINAIRE

DE L'ANNEE 1981

-:-:-:-:-

-o- A V I S N° 81-01-o-

SUR LE PROJET DE

VI° PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL 1981 - 1985

=====

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

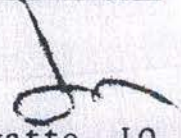
Saisi par Monsieur le Président de la République, par lettre n° 00845/PM/SGG/SL, en date du 12 mars 1981, conformément à l'article 2 de l'ordonnance n° 63-08 du 4 juillet 1963, modifiée par la loi organique n° 67-43 du 8 juillet 1967,

Sur le rapport de sa Commission du Plan, des Etudes générales et de Synthèse,

A adopté, en sa séance du 15 avril 1981, l'avis dont le texte suit .

Dakar, le 15 Avril 1981

Le Président


Magatte LO

TEXTE DE L'AVIS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
SUR LE PROJET DU VI^e PLAN

Rapporteur général

Ahmadou Lamine NDIAYE

Les Commissions du Conseil économique et social ont, chacune en ce qui la concerne, procédé à l'examen du projet de VI^e Plan quadriennal de Développement économique et social (1^{er} juillet 1981 - 30 juin 1985).

Le présent rapport, issu de leurs travaux, comporte trois (3) parties :

- A. Observations générales
- B. Observations sectorielles
- C. Remarques portant sur la forme.

- Les observations générales, intéressant la totalité des cinq (5) tomes, seront présentées par pôle d'intérêt.
- Les observations sectorielles et les remarques portant sur la forme seront présentées, tome par tome et, pour chaque tome, chapitre par chapitre.

A. / OBSERVATIONS GENERALES /

1 - REFERENCES

Souvent, la base de référence pour le calcul des pourcentages n'est pas indiquée. Il aurait été bon de préciser, dans un avant-propos, qu'il s'agit du Ve Plan réajusté ; dans le cas contraire, cette base devrait être utilisée.

../..

2 - POURCENTAGES DE REALISATION

Le Conseil déplore que les pourcentages de réalisation du Ve Plan aient été trop souvent avancés comme une simple constatation, sans que l'on ait cherché à fournir, pour les parties non réalisées, les raisons. Le Conseil émet le vœu que soient bien définies toutes les causes ayant engendré des retards, afin qu'il y soit remédié par les moyens appropriés.

3 - PARAMETRES

Dans son avis sur le réajustement du Ve Plan, le Conseil économique et social avait recommandé au Gouvernement d'approfondir ses études sur la définition des paramètres utilisés. Tout en notant des progrès très sensibles, le Conseil, comme il l'a démontré dans son étude sur la détérioration des termes de l'échange, pense que l'outil nécessaire à l'analyse de l'échange inégal est la mesure de la détérioration des termes de l'échange factoriels doubles.

Il recommande au Gouvernement de prendre en considération des outils plus pertinents d'analyse et de calcul de la détérioration des termes de l'échange.

4 - STATISTIQUES

A l'occasion de l'étude des plans quadriennaux précédents, le Conseil a déjà eu à s'inquiéter du retard avec lequel le service de la statistique fournit les éléments chiffrés, indispensables à toute analyse économique et à toute prévision.

Ainsi, la dernière année pour laquelle les comptes économiques détaillés sont disponibles est l'année 1976 (page 85, tome I).

Vu la rapidité de l'évolution de l'économie dans le monde, le Conseil s'interroge sur l'utilité et la fiabilité de comptes économiques obtenus, avec cinq (5) ans de retard, pour planifier des objectifs de développement.

Aussi, le Conseil suggère-t-il que l'impasse soit faite sur les années 1977, 78 et 79 pour établir les comptes de 1980, afin de combler le retard accumulé et de disposer de données utilisables qui permettront de ne plus devoir baser nos prévisions sur des estimations, à chaque Plan.

Toutes les Commissions ont évoqué cette question à laquelle le Gouvernement doit trouver une solution rapide.

5- CONTROLE DE L'APPLICATION DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a noté que de nombreux textes législatifs et réglementaires ont été pris par le Gouvernement, intéressant des secteurs très variés où l'on continue de rencontrer des difficultés. La plupart de celles-ci proviennent de la non application de ces textes et de l'absence de contrôle. Le Conseil demande au Gouvernement d'en suivre plus attentivement l'application.

6 - DESARMEMENT FISCAL ET DOUANIER

Analysant la partie du document relative à la pression fiscale (Tome I, pages 19 à 21), le Conseil rappelle les observations déjà faites dans ses avis portant sur :

- le projet de loi instituant un code général des Impôts
- le projet de loi portant réforme fiscale ;
- le projet de loi portant révision du Code des Investissements (voir extraits en Annexe).

Par ailleurs, le Conseil note (Tome III, page 9) que les autorités administratives reconnaissent que le niveau élevé de la fiscalité sénégalaise, sur les revenus des capitaux, entraîne une tendance à la fuite des investissements sur les marchés financiers extérieurs.

Le Conseil souhaite que la constatation de ces conséquences néfastes de la fiscalité soit suivie de mesures incitatives, judicieusement choisies pour les investissements. A cet effet, il demande au Gouvernement de procéder à une étude exhaustive de l'ensemble des conséquences du désarmement fiscal et douanier sur les finances publiques et la relance de l'économie.

7 - MOBILISATION DES CREDITS ET GESTION DES FONDS SPECIAUX

Le Conseil a enregistré, avec satisfaction, une nette augmentation, en général, du pourcentage de mobilisation des crédits. Toutefois, ce pourcentage pourrait encore être notablement amélioré si la libération des crédits d'Etat était plus rapide. Ces crédits étant souvent des crédits de contrepartie, leur libération conditionne celle des fonds étrangers d'un montant toujours bien supérieur. Le Conseil recommande que soit mise en place une procédure de libération rapide des crédits d'Etat, quand il s'agit de crédits de contrepartie.

.../...

Pour impulser le développement de certains secteurs, le Gouvernement a institué des Fonds spéciaux. L'expérience montre que le mode de gestion de ces fonds ne leur a jamais permis d'atteindre leur objectif (prélèvement pour l'habitat par exemple). Le Conseil demande au Gouvernement de modifier les modalités de gestion de ces Fonds pour leur permettre de remplir efficacement leur mission (Fonds d'Aide au Sport et à l'Education, Caisse d'encouragement à la pêche et aux industries maritimes etc...).

8 - STRUCTURES

Quelques problèmes de structures ont été évoqués.

Il est prévu de créer une division "pêche continentale", au sein du Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts. Sans nier la nécessité de cette division, le Conseil se demande s'il n'est pas tout aussi judicieux de rattacher la "pêche continentale" au Secrétariat d'Etat à la Pêche plutôt qu'au Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts. En tout état de cause, le Conseil estime que l'essentiel reste la formation et la mise à la disposition de cette division de cadres aptes à promouvoir la pêche continentale.

Par contre, le Conseil estime que la Direction des Parc nationaux, actuellement rattachée à la Primature, doit naturellement se placer sous l'autorité du Secrétariat d'Etat aux Eaux et Forêts.

Tirant la leçon de l'expérience de l'ONCAD, le Gouvernement procède à des modifications et réformes de structures.

../..

Dans ce domaine, le Conseil demande au Gouvernement de faire preuve de prudence pour éviter de retomber dans les erreurs que l'on se propose de redresser.

Ainsi par exemple pour la SONAR, on prévoit une décentralisation massive des responsabilités en accordant plus d'autonomie aux coopératives rurales à qui l'on envisage même de confier la gestion du stock semencier. Tout en étant entièrement d'accord sur les principes, le Conseil se demande si les moyens humains dont disposent les centres ruraux seront suffisants pour assurer, avec satisfaction, les nouvelles tâches qu'on entend leur confier.

Le principe des transactions directes entre les coopératives et les huiliers a été critiqué, notamment en ce qui concerne la mise en place des financements au niveau de certaines coopératives. Il y a donc bien lieu de tirer les leçons de l'expérience de cette année de faible production, pour éviter à l'avenir des perturbations graves.

9 - CREDITS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS

Le Conseil s'est inquiété des difficultés rencontrées pour l'entretien et le fonctionnement de nombreuses réalisations, dans des secteurs très variés. Le VIe Plan prévoit de nombreuses réalisations nouvelles. Le Conseil estime qu'un effort doit être fait par le Gouvernement pour assurer la maintenance et le fonctionnement régulier des réalisations existantes et les prévoir, pour les opérations nouvelles.

10 - OPERATIONS NOUVELLES

Le Conseil s'inquiète de voir le Gouvernement se lancer dans des opérations engageant d'importants crédits, alors que le substratum ne semble pas suffisamment préparé. Ainsi, on voit confier à la SAED la gestion de 15 539 000 000 F CFA, alors que l'on attend toujours que cette société fasse la preuve de son efficacité. Il y a surtout que l'on annonce un projet de restructuration fondamentale de cette société.

Par ailleurs, sur 7 015 hectares devant être remis en état par la SAED, 3 600, soit plus de la moitié, sont déclarés inexploitable en l'état actuel par cette société. Il est facile de chiffrer à combien se montent ces investissements non productifs qu'il aurait été préférable de consacrer à d'autres opérations de rentabilité assurée.

De même, il est envisagé de confier à la STN (Société des Terres Neuves) la supervision du maraîchage. Or, la STN opère surtout, actuellement, au Sénégal Oriental et elle n'a pratiquement aucun impact sur les maraîchers situés en grande partie près du Cap-Vert. Et l'absence d'encadrement de ces maraîchers paralyse le développement des cultures maraîchères, situation aggravée par la disparition de BUD-Sénégal.

Les mêmes préoccupations sont à noter avec l'important projet de construction du terminal à conteneurs du Port de Dakar (Tome IV, page 89/90) et la construction d'un complexe pour l'entretien des avions gros porteurs (Tome IV, page 92) sur lesquels nous reviendrons.

.../...

11 - REALISATION DES GRANDS PROJETS

En raison de l'inflation galopante, le Conseil estime qu'il y a lieu de ne pas différer le début de réalisation des grands projets. Lorsqu'on est confronté à un problème de financement, il ne faut pas attendre que la totalité des fonds soit recueillie, mais il convient de découper, chaque fois que cela est possible, le grand projet en sous projets plus modestes, viables, faisant partie intégrante du grand ensemble, et les réaliser immédiatement dès que l'enveloppe financière le permet.

12 - ETUDES

Dans le domaine des études ~~financées~~ sur ressources internes ou externes non liées, il semble que, malgré les suggestions faites antérieurement, par le Conseil, l'on persiste à les confier à des bureaux étrangers, alors qu'il existe, au Sénégal, les compétences suffisantes pour les réaliser. D'ailleurs, la plupart du temps, les bureaux étrangers envoient des agents puiser, auprès des cadres sénégalais, les données et la substance de leur rapport, si bien que leurs conclusions ne font que refléter, avec toutefois les possibilités d'actualisation en moins, les opinions de ces cadres sénégalais. La meilleure formule doit consister à confier ces études à des bureaux locaux qui pourraient toujours demander l'assistance étrangère, s'ils la jugent utile en cours d'études. Le Conseil émet le vœu que l'on s'oriente vers cette politique.

Il émet aussi le vœu d'être informé du contenu de toute étude intéressant, à une grande échelle, le domaine économique et social.

.../...

B. / OBSERVATIONS SECTORIELLES /

I - EVOLUTION ET PERSPECTIVE DE L'ECONOMIE SENEGALAISE

(TOME I)

CHAPITRE 1 : L'EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE

Page 9

S'agissant de l'indice des prix à la consommation familiale, le Conseil renouvelle les observations déjà faites dans son étude sur "les mécanismes de réajustement des prix et des salaires, leur périodicité, leur niveau".

L'indice des prix à la consommation en milieu africain a été calculé à partir d'une enquête réalisée en 1960-1961. On peut donc s'interroger sur la représentativité de ces données en 1981 car, comme le soulignait le Conseil, les changements intervenus dans la structure de la consommation des sénégalais, à la suite de l'amélioration du pouvoir d'achat des populations, sont sans doute plus forts que ceux qui ont affecté la consommation du type européen.

Le Conseil insiste sur la nécessité et l'intérêt de constituer un indice synthétique des prix à l'échelle nationale, car la distinction qui est faite actuellement entre consommation du type européen et consommation du type africain semble artificielle et source d'erreur. Par exemple, le riz qui entre dans la consommation du type africain est en grande partie importé, comme les produits qui entrent dans le panier définissant la consommation du type européen.

../..

Page 10

Il est dit que l'indice du gaz, de l'électricité et du téléphone a subi une diminution de 2,9 % en 1977, par rapport à 1976, et que cette diminution s'est maintenue au même niveau, l'année suivante. Une telle affirmation semble paradoxale. Si l'on prend l'exemple de l'électricité, on se rend compte qu'il n'y a pas eu de diminution. Le consommateur paye de plus en plus cher son électricité.

Page 22

Il est dit dans cette page : "près du quart des investissements de ce plan a été destiné à des remboursements et à des sociétés rachetées totalement ou partiellement par l'Etat..."

Le Conseil suggère que l'affirmation soit explicitée, surtout en ce qui concerne les raisons et les modalités de rachats de ces sociétés.

Page 34

S'agissant de la masse monétaire et ses contreparties, le Conseil regrette le recours à l'accroissement de la masse monétaire à un rythme qui dépasse celui du PIB, cette situation favorisant l'inflation. Il suggère le recours à une plus grande orthodoxie dans ce domaine.

../..

CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALEPage 40

Le Conseil pense que le pourcentage de chômeurs avancé est trop élevé. En outre, comme il l'a déjà fait dans son étude sur l'enseignement, le Conseil s'interroge sur la fiabilité des données en matière d'emploi.

La collecte des données doit être grandement améliorée, pour mieux apprécier le problème du chômage dans le pays.

Page 53

Il est dit que les importations des deux céréales majeures (blé et riz) connaissent des taux de progression supérieurs à la croissance démographique. Le Conseil estime qu'une telle affirmation s'applique uniquement au riz. Pour ce qui est du blé, la tendance est à la stabilisation, depuis quelques années.

Il souligne que l'accroissement anormal de l'importation de riz s'explique, en partie, par le fait que ces importations vont également vers des pays limitrophes.

Page 56

Il y a lieu de préciser que les chiffres indiqués à propos des disparités régionales, traduisent la situation constatée en 1980. Ainsi, il sera possible de mesurer ultérieurement les changements intervenus, à la suite des actions entreprises au cours du VIe Plan.

CHAPITRE 7 : LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU VI^e PLANPage 100

Le Conseil estime dangereux d'encourager les populations rurales à transformer progressivement leur épargne en nature, en épargne financière. Il est à craindre, en effet, que l'érosion monétaire ne leur permette de racheter, en cas de besoin, les biens vendus, les denrées notamment.

Page 101

Il y a une contradiction apparente entre les mesures proposées dans la politique d'intervention du Gouvernement dans le secteur para-public, telle qu'elle est présentée à la page 101, et la Société sénégalaise souhaitée à la page 91 (organisation sociale).

Par ailleurs, dans ses interventions, le Gouvernement doit retenir, en plus, l'allègement des procédures et un choix plus rigoureux des responsables.

Page 104

Pour la maîtrise de l'eau, le Conseil s'est inquiété de la disparition éventuelle de la SONAFOR, sans qu'une autre structure n'ait été proposée. Par ailleurs, il souhaite qu'un échéancier soit indiqué pour la réalisation du plan hydraulique à long terme.

../..

Page 107

Parmi les objectifs de la politique de l'emploi, le Gouvernement doit retenir l'assouplissement des procédures auxquelles sont soumis les demandeurs d'emploi.

Le Gouvernement devrait également prendre toutes les dispositions, au besoin réglementaires, pour lever, dans certains secteurs, notamment le commerce, les freins à la politique de l'emploi. En effet, nombreuses sont les entreprises qui fonctionnent sur un mode familial, où les recrutements extérieurs sont strictement limités à un ou deux manoeuvres, le plus souvent temporaires.

Dans le même ordre d'idées, on devrait veiller à ce que les entreprises implantées dans une région et devant exécuter des travaux d'un marché dans une autre se conforment à la réglementation en matière de recrutement, en utilisant au maximum la main d'oeuvre locale.

Le Conseil estime que le Gouvernement doit expliciter ce qu'il entend faire pour la stabilisation de l'exode rural, en indiquant les moyens à mettre en oeuvre.

Page 110

S'agissant de la politique de l'environnement, le Conseil estime qu'un effort, plus grand, doit être fait dans le nettoyage des villes et le traitement des déchets. Par ailleurs, certaines usines, d'où se dégagent de mauvaises odeurs, méritent une attention particulière.

../..

Le Conseil saisit cette occasion pour demander au Gouvernement de mener une lutte efficace contre l'invasion des trottoirs par les marchands installés dans des boutiques de fortunes et qui gênent la circulation des piétons.

Dans le même ordre d'idées, le Conseil demande au Gouvernement de porter une plus grande attention à l'exécution des travaux de voirie (rapidité d'exécution, signalisation conformément à la réglementation).

II - SECTEUR PRIMAIRE

(TOME II)

CHAPITRE 1 : AGRICULTURE

Page 1

Il y a lieu de préciser quelles ont été "les aides de la migration et les efforts entrepris pour freiner l'exode rural". Le Conseil pense qu'il doit s'agir d'actions menées sous l'égide du ministère du Développement rural ou de la Promotion humaine (Maisons familiales, Foyer de jeunes, Groupement de producteurs etc..).

Page 3

Il est dit que le secteur primaire intervient pour 35 % dans la PIBE, contre 27 % auparavant. Or, dans le tome I (page 4) du projet de VI^e Plan, on retient 22,7 % pour le IV^e Plan et 28,1 % pour le V^e Plan.

../..

Page 4

Il serait intéressant de connaître les causes des mauvais résultats obtenus avec les engrais. Cela provient-il de la mauvaise qualité du produit ? de sa mauvaise utilisation (par exemple, épandage tardif) ? de sa mauvaise transformation chimique par manque d'eau ?

Page 7

Pour illustrer cette évolution, il faudrait donner, pour permettre une comparaison, les taux de croissance de l'élevage et de la pêche, à côté de celui de l'agriculture, pendant la même période.

Pourquoi les acquis de la politique de diversification n'ont-ils pas été conservés pendant le Ve Plan ? Est-ce à cause des prix pratiqués ou d'un mauvais circuit de commercialisation ?

Page 13

Il a été dit que l'application des thèmes d'intensification n'avait pas été suffisante car, primo, les services d'encadrement technique n'ont pas disposé de moyens suffisants, secundo les producteurs ont hésité à s'endetter, compte tenu des mauvaises conditions économiques. Le Conseil souhaite voir ces explications figurer dans le texte.

../..

Page 16

Dans certaines zones, la désaffection envers le maïs a été due au fait que les paysans, contre leur gré, mais sur la pression des Sociétés d'Encadrement qui avaient garanti une bonne récolte, ont planté du maïs sur des terres qu'ils jugeaient impropres à cette culture. Le résultat fut désastreux et les paysans subirent de grosses pertes sans contrepartie. Le Conseil pense qu'un effort doit être fait pour redonner au paysan confiance en cette culture.

Page 17

Le Conseil suggère de faire un effort pour modifier les habitudes alimentaires actuelles de la population, afin de limiter la consommation de riz, donc les importations.

Page 20

Il semble qu'il y ait contradiction entre ce qui est écrit à la page 20 et ce qui est écrit à la page 22, au sujet des emblavures : à la page 20, on dit que celles-ci ont été réalisées à 96 %, tandis qu'à la page 22, on affirme qu'elles sont été limitées par la sécheresse.

Page 22

Le prix de l'eau pour le maraîchage peut-être abordable, si l'on adopte une formule convenable. A ce sujet, le Conseil suggère d'exhumer l'étude SERTA, remise à la Direction générale de l'Hydraulique en 1969, et de procéder à son actualisation pour organiser rationnellement le maraîchage.

../..

Vu les importantes sorties de devises dues à l'importation de produits maraîchers et de concentré de tomates, le Conseil émet le vœu qu'un effort particulier soit consenti pour le maraîchage et la tomate industrielle pour lesquels les potentialités de production sont énormes.

Page 41

L'action de l'ITA ne peut pas seule résoudre le problème des conditions d'alimentation du consommateur. Une action psychologique s'impose, ainsi qu'une action industrielle pour la mise en pratique des résultats des recherches de l'ITA. Rien n'indique comment s'opèrent ces deux actions.

Page 45

Le Conseil souhaite que soit suivie l'évolution des semences fournies, pour éviter la dégénérescence et que soit revue la carte des variétés, compte tenu du déficit pluviométrique qui, il faut le craindre, risque de s'installer définitivement.

Page 54

Le Conseil souhaiterait que soit précisé sur quelles bases sera effectuée la modification de la cartographie variétale ; de toutes façons, une telle réforme ne peut-être "une mesure conjoncturelle". La rédaction de cet alinéa doit être reprise, en assignant à cette réforme un objectif précis.

../..

Page 56

Avant d'accroître la production de mangues de 2 000 tonnes, n'y aurait-il pas lieu d'organiser rationnellement la collecte, le stockage et la transformation industrielle de la production actuelle ?

Page 57

S'agissant de la tomate industrielle, le Conseil désirerait des explications sur la façon dont on envisage de faire passer le rendement de 18 à 30 tonnes/ha. Est-ce par un meilleur respect du calendrier de production ou par d'autres moyens ?

Toujours dans le souci de voir se développer la production de la tomate industrielle, le Conseil demande que soit étudiée la possibilité d'étendre cette culture dans d'autres secteurs géographiques (Cap-Vert, par exemple).

Une révision des prix aux producteurs, pour tenir compte des conditions économiques locales et des actions des Sociétés d'encadrement, ainsi qu'une décomposition du mécanisme des prix seraient des facteurs encourageants de la production.

Ces remarques concernant la tomate industrielle sont aussi valables pour la culture de la pomme de terre qui, en plus, connaît un problème d'écoulement.

En ce qui concerne la production maraîchère, le Conseil recommande au Gouvernement d'étudier les mesures propres à apaiser les craintes actuelles des producteurs groupés au sein des coopératives.

../..

En effet, ils éprouvent des difficultés dans la commercialisation de leur production, à des prix suffisamment rémunérateurs, face à la concurrence des gros producteurs qui disposent de moyens considérables.

CHAPITRE 2 :

ELEVAGE

Page 78

Une fois encore, les statistiques ne sont pas sûres. Elles proviennent d'une évaluation du nombre de têtes d'après les vaccinations. Or, toutes les bêtes ne sont pas vaccinées, en particulier les jeunes. Il est de plus en plus impérieux de procéder à un recensement du cheptel, afin de connaître les effectifs et la composition des troupeaux.

Page 79

Au sujet de la production de lait, de miel, de cire.. etc, le Conseil souhaiterait avoir le pourcentage de consommation couvert par les ressources nationales et le montant des sorties de devises pour les importations devant combler le déficit.

Page 82

Pour éviter de former de futurs chômeurs et d'accroître inutilement la quote part du Sénégal dans le fonctionnement de l'Ecole Inter Etat des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV), il y a lieu de bien planifier les besoins en personnel pour procéder à une orientation des bacheliers sur des bases objectives.

Page 89

Le Conseil demande que le décret 80-268 du 10 mars 1980 portant organisation des parcours du bétail et fixant les conditions d'utilisation des pâturages, soit appliqué avec vigilance ; car, l'extension souvent anarchique de la culture arachidière vers le nord ne se fait qu'au dépens de la zone sylvo-pastorale dévolue à l'élevage.

Page 96

Le Conseil approuve vivement la politique d'encouragement des cultures fourragères, mais à le regret de constater que si le paragraphe 1 (productions animales) est correctement développé, il n'est plus du tout fait mention du paragraphe 2 (cultures fourragères). Le Conseil, vu la sécheresse, les pluies parasites, et compte tenu du fait que le réensemencement des pâturages se fait actuellement de façon naturelle, estime qu'il est indispensable de promouvoir un projet de semences fourragères, une opération déjà envisagée depuis deux plans mais non encore réalisée.

Page 103

D'une façon générale, le Conseil souhaiterait avoir plus de détails sur les projets envisagés, notamment en ce qui concerne l'élevage ovin, l'aviculture, l'apiculture et l'appui à la santé animale.

X

X

X

.../...

CHAPITRE 3 :P _ E _ C _ H _ EPage 113

Le Conseil déplore que l'industrie locale ne soit, actuellement, approvisionnée qu'à 50 % environ de sa capacité, alors que les flottes étrangères expédient à l'étranger des tonnages importants pêchés dans nos eaux. Le Conseil souhaite que les futurs accords de pêche prévoient une alimentation prioritaire des industries locales.

Page 117

Considérant l'autorisation permettant aux sardiniers d'opérer à partir de 1 mile de la côte contre 3 normalement, le Conseil s'inquiète du sort ainsi réservé à la pêche artisanale, même si cette autorisation n'est valable que pendant l'hivernage.

Page 118

Le Conseil souhaiterait que soient plus détaillées les informations visant à préciser la nature de l'enseignement dispensé dans les écoles de formation.

Il a retenu que les difficultés de la pêche industrielle, en partie, résultaient de la suspension de l'accord polonais, tandis que celles de la pêche artisanale provenaient de retards dans la création de ports secondaires, retards liés à des difficultés d'ordre financier et technique.

.../...

Encore serait-il intéressant de le préciser dans le texte pour rechercher les solutions à proposer.

CHAPITRE 4 : FORETS ET PROTECTION DE LA NATURE

Page 137

Dans le domaine du personnel, deux écueils apparaissent :

- au niveau des Cadres, les diplômes ne sont pas valorisés. Par exemple, les deux (2) années de l'école d'application de Nancy ne sont pas prises en considération, ni sur le plan de l'indice de solde, ni pour l'ancienneté. Ainsi, un élève sortant de l'Ecole d'Agronomie et faisant le stage de Nancy perd deux ans d'ancienneté, par rapport à son camarade de promotion qui entre directement dans la Fonction publique à sa sortie de l'Ecole d'Agronomie. Cela n'est évidemment guère encourageant pour la formation des cadres supérieurs des Eaux et Forêts ;
- au niveau du Sénégal, la section Eaux et Forêts de l'Ecole nationale des Cadres ruraux de Bambey se trouve démunie d'enseignants, ce qui ne facilite pas la formation.

Le Conseil recommande au Gouvernement que ces deux problèmes trouvent d'urgence une solution, pour une meilleure efficacité du service.

.../...

Page 144

Le matériel radio semble avoir été omis dans la liste des matériels à acquérir. La sécurité et la rapidité des transmissions pour déclencher une opération de lutte contre les feux de brousse sont pourtant primordiales. Le Conseil recommande que ce point ne soit pas perdu de vue.

D'une façon plus générale, le Conseil constate que figurent, dans les projets à réaliser au VIe Plan, un assez grand nombre de plantations neuves. Il s'en félicite, mais s'inquiète de l'avenir de tous ces projets. Déjà, le service des Eaux et Forêts se plaint d'un manque de personnel pour mener à bien toutes ses tâches, dont l'entretien des plantations. Si l'on ajoute de nouvelles plantations, donc un nouvel entretien, que va-t-il advenir ?

Actuellement, certains postes isolés des Eaux et Forêts sont tellement démunis que le Conseil s'en inquiète.

Le Conseil insiste donc pour que toutes ces opérations programmées soient accompagnées du renforcement des moyens humains et matériels.

../..

CHAPITRE 5 : HYDRAULIQUE RURALE ET HYDRAULIQUE AGRICOLE

Page 163

Il faut vérifier les chiffres relatifs aux points d'eau financés par la KFW :

$$35 + 14 + 32 = 81 \text{ et non } 85.$$

Page 169

Le Conseil enregistre, avec satisfaction, que la politique de standardisation des matériels d'équipements de forages, qu'il prône depuis de nombreuses années, a finalement été retenue par le Gouvernement, et qu'un début d'application a été constaté à la SOMH de Louga qui pourra ainsi jouer son rôle avec plus d'efficacité.

x

x x

Enfin, l'examen du secteur primaire offre l'occasion, au Conseil économique et social, de se féliciter des mesures récemment prises, par le Gouvernement, en faveur du monde rural, à savoir :

- l'exonération du paiement des dettes arriérées de semences et d'engrais ;
- la suspension, jusqu'à la fin de l'assainissement des comptes des coopératives, du paiement des dettes relatives au matériel agricole ;
- le relèvement des prix agricoles, pour la prochaine campagne 1981 - 1982.

../..

III SECTEUR SECONDAIRE

(TOME III)

CHAPITRE 1 INDUSTRIE ET MINESPage 2

La rédaction du paragraphe sur l'emploi industriel mériterait d'être améliorée, en donnant des chiffres comparatifs entre 1976 et 1980, à défaut 1979, pour le nombre de cadres sénégalais moyens et supérieurs, ainsi que le nombre de cadres expatriés. S'il n'est pas possible de disposer de deux chiffres, au moins, permettant une certaine comparaison, le Conseil suggère de noter seulement l'augmentation du nombre de cadres sénégalais et la diminution corrélative de cadres expatriés.

Page 9

Le Conseil demande l'amélioration de la rédaction du 1er paragraphe traitant de la "participation des intérêts sénégalais dans le capital des entreprises industrielles".

Tout en reconnaissant que, jusqu'ici, des hommes d'affaires sénégalais se contentaient des secteurs plus faciles et de rentabilité plus immédiate comme l'immobilier et le commerce, le Conseil tient à souligner que cette orientation s'expliquait soit par un manque de capitaux, soit par un manque de formation pour la gestion des affaires industrielles.

Le gouvernement, conscient de cette situation, a pris des mesures tendant à favoriser l'insertion des opérateurs sénégalais dans d'autres secteurs productifs. Il faut d'ailleurs remarquer que, récemment, certains hommes d'affaires sénégalais qui ont

./.

réussi à accumuler suffisamment de capitaux se sont lancés à la conquête du secteur du "textile".

Page 13

Le Conseil s'inquiète devant les grandes différences constatées entre les taux de prévision et les taux de réalisation. Il pense qu'il est dangereux de continuer à avancer des taux de croissance euphoriques, provoquant par la suite de grandes déceptions.

Page 16

Sur la liste des principales réalisations industrielles et minières, il convient d'ajouter le transfert du gisement de Taïba et son extension.

De même, sur la liste des recherches minières, activement poursuivies, il faut ajouter l'or du Sénégal oriental et préciser que les recherches sur les tourbes ont été entreprises à la fin du Ve Plan, à partir du 2ème trimestre de 1980.

Page 18

Le Conseil souhaite obtenir des informations sur les orientations prises par le gouvernement pour l'avenir de la Zone franche industrielle, dont les résultats sont restés encore très faibles.

Page 28

A propos de l'amélioration de la compétitivité industrielle, le Conseil salue l'orientation décidée par le gouvernement car, l'arsenal des mesures qu'il compte prendre, pour l'amélioration de la compétitivité de nos industries, mentionne "les méfaits d'une protection qui tendrait à assurer une rente artificielle basée sur une situation de monopole".

Certains conseillers sont même allés jusqu'à expliquer la fraude par l'existence d'un monopole engendrant, souvent, la mauvaise qualité des produits livrés à la consommation du marché sénégalais.

Aussi serait-il hautement souhaitable de rendre fonctionnel l'Institut de Normalisation pour le contrôle de la qualité des produits livrés sur le marché sénégalais.

Des facilités, accordées pour les premières années de démarrage d'une entreprise, sont nécessaires pour assurer une certaine compétitivité ; mais il faut avoir présent à l'esprit que seule la concurrence permet de redynamiser les entreprises industrielles.

Page 29

Le Conseil demande le renforcement des moyens du ministère du Développement industriel et de l'Artisanat (MDIA), pour obtenir encore une meilleure coordination, une redynamisation et un meilleur contrôle des "organismes chargés d'études et du suivi des projets industriels".

./.

Par contre, le Conseil estime que les études "détaillées" de marché, les études de préfaisabilité et autres études, devraient toujours être confiées à des organismes déjà existants, dont la vocation est précisément d'intervenir dans ces domaines. On devrait, pour rendre plus efficaces ces organismes, étudier la façon de renforcer leurs moyens de réaliser des études sectorielles plus poussées. Il s'agit là d'une remarque déjà formulée dans les observations générales.

Page 31

Le Conseil a noté, avec satisfaction, la volonté du gouvernement de mieux se concerter avec les représentants du secteur privé, pour les projets des études industrielles et pour leur suivi. Par ailleurs, il soulève l'important problème de la diffusion de ces études dans les milieux professionnels intéressés.

Page 33

Le Conseil, tout en comprenant la psychose créée par la facture pétrolière, propose une nouvelle rédaction de ce paragraphe : "D'autre part, le niveau de la consommation énergétique des nouveaux projets retiendra l'attention du gouvernement et, toutes choses étant égales par ailleurs, on favorisera les projets consommant le moins d'énergie".

Page 34

Le Conseil estime que le gouvernement, s'il est conscient des effets négatifs, sur la politique de relance industrielle, de la limitation des importations de biens d'équipement, doit

prendre des décisions et non formuler des vœux. Aussi, propose-t-il la rédaction suivante :

"Le Plan de redressement économique et financier prévoit un effort sensible de limitation des importations ; cette limitation ne visera pas les importations de biens d'équipement, surtout industriels non fabriqués au Sénégal. Les restrictions à l'importation s'appliqueront surtout aux ..."
(le reste sans changement).

Page 37

Le Conseil estime, contrairement à l'affirmation contenue au 3ème paragraphe, sur la disponibilité du financement pour les projets régionaux, que le manque de doctrine des organismes d'intervention, en matière de financement desdits projets, est source de difficultés dans la mise à disposition des fonds.

Par ailleurs, il est persuadé que l'intégration d'opérateurs économiques des différents pays, dans les Commissions des organismes de coopération régionale ou sous-régionale, serait de nature à permettre plus de réalisations concrètes.

Page 45

Le Conseil souligne qu'il n'y a que deux unités de production de concentré de tomates, car la troisième a totalement arrêté son exploitation.

S'agissant "d'une ouverture prochaine d'une autre usine en zone franche", le Conseil s'interroge sur l'intérêt d'une telle création en Zone franche (avec les "faveurs spéciales" correspondantes).

En effet, utilisant un produit semi-fini importé (triple concentré), cette usine ne dégagera qu'une valeur ajoutée très faible. Il lui sera donc difficile - sinon impossible - d'exporter et elle se verra contrainte d'introduire sur le marché national une très forte proportion de sa production.

L'opération ne présente donc aucun intérêt sur le plan national et risque d'avoir des conséquences défavorables sur la production de tomates fraîches prévue à 70 000 tonnes - dont "60 000 tonnes usinées, pour couvrir la totalité des besoins en concentré à l'horizon 1984/85". (Tome II - page 56).

Page 46

Le Conseil approuve la politique du Gouvernement consistant à développer une bonne coopération au niveau de la sous-région, mais, en plus, il encourage le Gouvernement à signer rapidement avec la Gambie et la Guinée-Bissau des accords de pêche.

En tout état de cause, le Conseil demande au Gouvernement d'observer, notamment vis-à-vis des pays voisins, la règle de la réciprocité dans les relations.

Page 84

Au niveau des mesures d'accompagnement, le Conseil relève, avec satisfaction, que, dès la fin du Ve Plan, les textes instituant un fonds de bonification, ont déjà été pris ; le VIe Plan devrait donc permettre le fonctionnement de ce fonds de bonification.

../..

Page 87

Le Conseil souhaite le réexamen du tableau des domaines industriels avec, d'ailleurs, si possible, des explications permettant de mieux éclaircir cette question.

CHAPITRE 2

E N E R G I E

Page 106

Dans le "financement du programme", le Conseil remarque que l'on se réfère souvent à la SONACOS, notamment on voit écrit "des financements intérieurs seront assurés par la SONACOS etc...

Le Conseil s'étonne de voir l'intervention de cette Société dans le domaine de l'énergie, en dehors de l'aspect pyrolyse des coques d'arachides.

CHAPITRE 3

A R T I S A N A T

Page 123

A propos de la ligne de crédit spéciale pour l'artisanat la SOFISEDIT, dans les circonstances actuelles, ignore les conditions de prêt qui lui seront faites. Il serait dès lors imprudent de prendre plus d'engagement quant aux conditions de rétrocession de ce crédit aux artisans.

Le Conseil propose que le 2e paragraphe soit rédigé comme suit :

"Ce crédit permettra aux artisans de financer leurs approvisionnements en matières premières et leurs équipements".

./.

Le Conseil souhaite que le Gouvernement reprenne cette affaire, en y impliquant les principaux intéressés.

S'agissant de la promotion des artisans, par la protection de leurs productions et leur approvisionnement régulier en matières premières, (or argent, peaux, bois, etc...), le Conseil s'étonne qu'aucune mention n'ait été faite à ce sujet, et attire notamment l'attention du Gouvernement sur la concurrence déloyale née des importations frauduleuses de meubles.

Toujours à propos de la promotion de l'artisanat, le Conseil retient que des structures ont été créées, pour l'encadrement des artisans (SONEPI, SOSEPRA notamment). C'est certainement pour mieux assurer la défense des intérêts de ces artisans, que le Gouvernement a favorisé la mise en place des Chambres de Métiers, groupées au sein d'une Union nationale.

Le Conseil demande au Gouvernement que les rapports entre les sociétés d'encadrement et l'Union nationale des Chambres de Métiers soient clairement définis.

Page 116

Le Conseil souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles le fonds de garantie, qui a été financé à 50 % (30M/60), n'a pas encore fonctionné.

Page 117

Le Conseil estime qu'il est urgent de viabiliser la

la zone artisanale de Bourguiba, pour débloquer les fonds du FED destinés à ce projet.

Page 122

Le Conseil souhaite obtenir plus d'informations sur le contenu du projet "Promotion des exportations".

Page 123

Le Conseil souhaite connaître la nature exacte de l'équipement destiné à la SOSEPRA, car le document du plan fait état de "locaux bien équipés" (pour 46 millions).

IV SECTEUR TERTIAIRE

(TOME IV)

CHAPITRE 1COMMERCE
-----Page 2

Le Conseil observe que la SONAGA ne joue pas pleinement son rôle d'assistance aux commerçants et souhaite sa transformation rapide en organisme bancaire, afin de lui permettre d'octroyer directement des crédits.

Page 2

Le Conseil estime que les connaissances théoriques et pratiques des commerçants ne sont pas en cause.

Il saisit l'occasion pour suggérer au Gouvernement de se pencher, avec diligence et équité, sur le problème de l'installation adéquate des commerçants sénégalais.

Page 8

S'agissant de la création de la Centrale d'achat, le Conseil exprime le souhait que cette centrale soit davantage l'affaire des Commerçants, regroupés sous forme d'association par exemple.

En tout état de cause, son érection en société d'Etat serait inopérante aux yeux du Conseil.

Page 9

Pour le renforcement de la SONADIS, le Conseil suggère que le secteur privé soit associé à cette restructuration.

Il déplore, à nouveau, la vente par la SONADIS de boissons alcoolisées à consommer sur place et demande que son implantation dans les centres déjà dotés de circuit commercial, ne se fasse pas de manière excessive au détriment des zones de l'intérieur qu'elle a vocation de ravitailler.

Page 13

Le Conseil ne pense pas que l'institution d'un droit fiscal de 10 % soit nécessaire pour décourager l'importation de biens d'équipement, car les entreprises n'importent des biens d'équipement qu'en cas de nécessité. L'institution d'un tel droit fiscal a pour unique effet d'accroître le coût des équipements.

Page 18

Dans les mesures d'ordre promotionnel des exportations, le Conseil souhaite que le Gouvernement se penche sur la situation financière des "Groupements économiques du Sénégal" (GES) et apporte son appui à cet organisme, notamment dans ses contacts avec l'extérieur.

../..

CHAPITRE 2TOURISME

Le Conseil estime que le Sénégal devrait valoriser son grand espace disponible en permettant aux investisseurs :

- la construction d'ensembles hôteliers tant à Sali Portudal qu'en d'autres lieux de la Petite Côte.
- l'aménagement, vers l'intérieur, de gîtes d'étapes de 10 à 20 chambres, du fait de la tendance au développement du tourisme de circuit, actuellement enregistrée.

Page 34

Le Conseil pense, s'agissant de la création d'un office de promotion touristique, que celui-ci se justifie par la gestion des fonds qui seraient recueillis au titre de la taxe touristique et souhaite que ces fonds soient gérés paritairement, dans le cadre d'une structure la plus légère possible.

A ce sujet, le Conseil s'inquiète que ses recommandations antérieures n'aient pas été suivies, notamment en ce qui concerne la fermeture des bureaux extérieurs de promotion tel que celui de New-York, jusqu'ici peu rentable.

Par ailleurs, le Conseil observe que le prix élevé des voyages aériens est le principal frein au développement du tourisme et propose la modification suivante, au dernier paragraphe du point c :

- supprimer la fin de la phrase "et devra faire l'objet de contrôles pour éviter une concurrence déloyale au détriment des compagnies régulières".
- ajouter : "pour favoriser le développement du Tourisme, il serait souhaitable, d'une part :
 - . de réviser les accords entraînant le maintien de prix abusifs de transports aériens, par rapport aux prix pratiqués vers d'autres destinations,
 d'autre part :
 - . d'autoriser l'utilisation de la formule "vol-vacances",
 - . de mettre en place une politique de charter (conformément aux engagements pris vis-à-vis de la BIRD, par le Gouvernement, pour le développement de Sali Portudal), excluant la mise à disposition de la clientèle de "voyage-sec".

Page 35

Parmi les autres mesures de politique touristique, le Conseil souhaite que :

- le volet des activités de loisirs soit redynamisé ;
- les organismes de location de voitures autorisent leur clients à utiliser les voitures sur les pistes ;
- les compagnies pétrolières assurent l'approvisionnement régulier en carburant, à l'intérieur du pays ;

.../...

- la formule des campements régionaux, qui a réussi en Casamance et dans le Saloum, soit étendue à l'ensemble du pays ;
- un meilleur emplacement soit retenu pour un local destiné à fournir des informations aux touristes. Cet emplacement comportant vitrines, kiosques, etc., devrait être bien en vue du public.

CHAPITRE 3 : TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

Page 41

Le Conseil suggère qu'un effort soit fait par les services d'entretien pour réparer les routes dès le début des dégradations, les réparations étant, dans ce cas, beaucoup moins coûteuses.

Page 51

Le Conseil recommande de rechercher les causes de l'abandon de l'escale de Dakar, par certaines compagnies aériennes sur la route de l'Amérique du Sud. En effet, ce transit par Dakar représente une part importante de l'activité de l'aéroport.

Page 58

Le Conseil recommande que l'aménagement de la gare de Bel-Air soit accéléré car, contrairement à ce qui est écrit dans le Plan, les travaux n'ont pas avancé.

../..

Page 63

Le Conseil suggère que l'accès au quai de pêche de Saint-Louis soit étudié, pour permettre la rentabilisation de cet ouvrage. En effet, dans les conditions actuelles, les bateaux de pêche ne peuvent franchir la barre.

Page 64

Le Conseil se félicite du renforcement de la piste du Cap Skiring et de l'amélioration des aides à la navigation (VOR) et à l'atterrissage (balisages lumineux), mais il regrette que les frais de fonctionnement des services de la navigation aérienne ne soient pas suffisants pour utiliser complètement ces investissements.

Page 66

Pour la flotte d'Air Sénégal, le Conseil pense que l'achat du 2e HS porte sur un appareil d'occasion, compte tenu des chiffres avancés.

Page 67

Le Conseil note qu'avec une capacité de branchement au standard, de 6 000 lignes environ, 4 000 demandes restent insatisfaites. Cela s'expliquerait par le fait que les réseaux de distribution (lignes) ne s'étendent pas jusqu'aux zones où se trouvent les demandes non satisfaites.

../..

Aussi, déplore-t-il que, parallèlement à l'extension des standards, les extensions de distribution, indispensables à la rentabilisation même des centraux, n'aient pas été prises en compte.

Page 75

Le Conseil pense qu'il serait souhaitable de mettre le chemin de fer en mesure d'assurer au maximum le transport de marchandises et d'envisager, sauf en ce qui concerne le trafic de l'express DAKAR-BAMAKO et la desserte de la banlieue de Dakar, l'abandon du transport de voyageurs, au cas où la Régie des Chemins de Fer du Sénégal (RCFS) ne pourrait pas améliorer sa prestation de service.

Le programme d'action, en direction des transports devrait également mettre l'accent sur le problème de la formation du personnel de la RCFS, pour le mettre en mesure d'assurer le bon fonctionnement et le développement de celle-ci.

S'agissant de la ligne DAKAR-BAMAKO, le Conseil constate que le système de gestion séparée des régions sénégalaise et malienne, n'est pas de nature à faciliter l'organisation rationnelle de l'exploitation, d'un bout à l'autre de la ligne

Aussi, suggère-t-il la création d'une entité commune, chargée de la gestion de la ligne de DAKAR-BAMAKO.

Le Conseil suggère, également, l'exploitation des conclusions d'une étude menée par le ministère du Développement industriel et de l'Artisanat, au cours des années 1970-1971, relative au problème de l'acheminement des produits pétroliers sur le Mali, et qui renferme des données utiles sur la question.

Page 78

Dans le programme routier, le Conseil constate le coût élevé de certains projets de désenclavement des régions (5,8 milliards pour la route Louga-Dahra, etc), alors que l'amélioration de la circulation entre Dakar et Rufisque devrait être entreprise de toute urgence et en priorité.

Page 85

Afin de ne pas minimiser le rôle de la bretelle de Guinguiné, le Conseil propose de supprimer l'allusion qui est faite au chemin de fer.

Dans le programme ferroviaire, le Conseil ne trouve, parmi les actions programmées de la RCFS, ni une référence à la poursuite de l'aménagement de la gare de Bel-Air, ni une prévision relative à la formation professionnelle, pas plus que des indications sur le trafic des minerais de fer de la Falémé.

Le Conseil souhaite s'assurer, par ailleurs, que le renouvellement de la voie prévu au tableau de la page 88 pour 9 milliards F CFA, prend bien en compte les charges de 25 tonnes à l'essieu prévues pour les trains minéraliers.

Pages 89-90

Dans le programme des transports maritimes et fluviaux, il est prévu la construction du terminal à conteneurs du Port de Dakar. A ce propos il est indiqué que le rapport définitif a été remis en septembre 1980 (page 62) et que la première phase du

../..

projet sera réalisée au cours du VI^e Plan (page 90). Le Conseil demande si les incidences des nouveaux aménagements sur les installations déjà existantes ont été étudiées (cas du terminal des phosphates de Thiès).

Page 90

Le Conseil note qu'il est prévu l'acquisition d'une drague qui, à son avis, devrait assurer non seulement le dragage des passes, mais aussi celui des seuils et insiste pour que les crédits de fonctionnement et d'entretien soient régulièrement prévus chaque année.

Page 92

Dans les actions programmées pour l'aéronautique, il est prévu la construction d'un complexe pour l'entretien des avions gros porteurs.

Le Conseil estime qu'avant d'engager 10,8 milliards F CFA pour la construction d'un complexe d'entretien des gros porteurs, le Gouvernement doit s'assurer d'un contrat de location de la part d'Air Afrique, à des conditions de taux et de durée assurant la rentabilisation du capital investi.

Page 95

Dans le tableau, le Conseil s'inquiète qu'aucun financement acquis au titre du programme des transports aériens ne soit enregistré.

Page 103

Le Conseil constate que les financements pour le chemin de fer sont moins favorables que pour la route et souhaite obtenir des éclaircissements sur ce déséquilibre.

V - SECTEUR SOCIAL

(TOME V)

CHAPITRE 1 : U R B A N I S M EPage 3

Le Conseil attire l'attention du Gouvernement sur le fait que beaucoup d'attributaires de parcelles assainies n'arrivent pas à réunir le financement nécessaire à leur programme de construction dans les délais prévus par les textes en vigueur. Ils vendent alors leurs parcelles, ce qui donne lieu, très souvent, à des spéculations qui dénaturent complètement l'esprit qui a prévalu à la création de l'opération "parcelles assainies".

Le Conseil demande, en conséquence, au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour mettre un frein à cette spéculation.

CHAPITRE 2 : H A B I T A TPage 7

Le Conseil, après avoir pris connaissance des mesures que la Sicap se propose de prendre en ce qui concerne les lotissements Sacré-Coeur et Fenêtre Mermoz, déplore la situation de ces deux dernières réalisations. Il souligne la position désagréable dans laquelle ont été mis les candidats aux logements qui, ayant donné leurs faibles économies à la Sicap, depuis 5 ans, n'ont plus aucun espoir d'obtenir, auprès de cet organisme, un logement, malgré les promesses faites.

Le Conseil demande au Gouvernement, de veiller à ce que les prochains programmes de la SICAP ne portent plus que sur des logements dont les prix seront en harmonie avec la capacité de financement du citoyen sénégalais. Les logements "grand standing" dénaturent la vocation de la SICAP.

Page 10

S'agissant de la SOABI, le Conseil propose que la Banque de l'Habitat, conformément à ses statuts, intervienne en son lieu et place, dans des conditions à définir.

Le Conseil regrette, par ailleurs, que les prêts octroyés par la Banque de l'Habitat soient limités, pour le moment, au financement de constructions effectuées uniquement dans la région du Cap-Vert. Il pense que ces prêts pourraient également concerner des constructions implantées dans d'autres régions du pays.

CHAPITRE 4

SANTE ET ACTION SOCIALE

Page 34

Le Conseil souligne l'importance qu'il attache à la réalisation de l'hôpital de Tambacounda qui devient une nécessité pour les populations de cette région. Il constate que le VI^e Plan ne prévoit que le financement des études d'implantation de l'hôpital. Sa réalisation ne pourra donc se faire qu'à une échéance trop lointaine, à son avis.

../..

Page 38

Le Conseil estime qu'il convient d'ajouter au tableau 1 la léproserie du Sénégal oriental et l'hôpital privé de Thiès.

Le Conseil attire l'attention du Gouvernement sur le fait que, si au stade de la réalisation les installations sanitaires sont bien équipées, de grosses lacunes apparaissent au stade de l'exploitation. Beaucoup d'équipements tombent souvent en panne et restent longtemps inutilisés faute de pouvoir être réparés, par manque de crédit et de personnel spécialisé.

Le Conseil demande, en conséquence, au Gouvernement de prévoir ces crédits et même d'examiner la possibilité de créer un service central de maintenance qui interviendrait dans les divers hôpitaux du territoire, chaque fois que cela est nécessaire.

Page 52

S'agissant de l'Action sociale, il convient de rappeler qu'au moment de l'élaboration du premier Plan quadriennal de Développement économique et social, le Sénégal basait son action sociale sur trois (3) principes fondamentaux :

- 1°/ étendre l'Action sociale particulièrement à la masse rurale qui constitue l'élément producteur le plus important de la Nation sénégalaise.

.../...

- 2°) appuyer constamment cette action sociale sur les options fondamentales dictées par notre Etat de sous-développement ;
- 3°) établir constamment un dialogue avec les bénéficiaires de l'action gouvernementale afin de les associer directement et intimement à la recherche des solutions de leur problème.

Or le Conseil constate que l'Action sociale se caractérise à présent par :

- une parcellisation des actions et
- une dispersion des moyens.

Pour atteindre les objectifs premiers, au cours du VIe Plan, il faudra privilégier deux types d'action :

- 1°) développer une action sociale participative ou promotionnelle basée sur :
 - une politique sociale de type communautaire ;
 - une politique de concertation et de coordination entre les différents ministères concernés ;
 - des interventions spécifiques telles que l'assistance aux handicapés physiques et aux malades mentaux ;
 - une activité professionnelle des handicapés physiques.

../..

- 2°) instaurer une formation adéquate des travailleurs sociaux.

CHAPITRE 5

E D U C A T I O N

Le Conseil, compte tenu de ses informations, trouve des disparités entre les chiffres indiqués dans le chapitre et ceux mentionnés généralement par le Rectorat. Il demande donc un rapprochement de ces deux sources pour effectuer les redressements nécessaires.

Le Conseil regrette le sort qui est fait, actuellement à l'Ecole William Ponty à Thiès, et demande au Gouvernement, compte tenu du rôle que cet établissement a joué, dans le passé, dans la formation des élites de l'Ouest africain, de dire assez rapidement et clairement quel avenir il compte réserver à cette école.

Il s'étonne du transfert annoncé de l'Ecole Normale Germaine le Goff de Thiès à Saint-Louis, alors que Thiès occupe une position centrale dans le pays et est donc plus commode pour des élèves qui viennent de toutes les régions du Sénégal.

Le Conseil pense qu'il serait préférable d'indiquer la quote part du Sénégal dans le financement des écoles inter-Etats, plutôt que le coût global qui est le fait de tous les pays participants.

Enfin, le Conseil se félicite que le Gouvernement se soit largement inspiré, dans l'élaboration du VI^e Plan, de l'étude faite par le Conseil économique et social, sur l'Enseignement.

... / ...

CHAPITRE 8 : JEUNESSE ET SPORTS

Pages 110 à 114

La lecture de ces pages peut laisser l'impression qu'il n'existe pas une politique sportive définie par le Gouvernement du Sénégal.

Pourtant récemment, à l'occasion de l'installation du Comité provisoire chargé de gérer et développer le Foot-Ball au Sénégal, le Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports a clairement défini les objectifs assignés à la Fédération sénégalaise de Foot-Ball, objectifs qui restent valables pour toutes les autres disciplines sportives :

- pratique de sport de masse ;
- pratique de sport d'équipes, devant déboucher sur les compétitions internationales de haut niveau ;
- formation de cadres techniques et administratifs ;
- infrastructures sportives.

Ce n'est donc pas l'absence d'une politique sportive qu'il faut regretter mais l'absence des moyens financiers et humains dont a besoin le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et, partant, les Fédérations Sportives et les Clubs.

Le Sénégal ne dispose, à l'heure actuelle, d'aucun stade digne de ce nom.

La plupart des actions prévues dans le Ve Plan et les précédentes n'ont jamais dépassé le stade de projet.

../..

La situation du sport sénégalais est unique dans la région et fait figure de parent pauvre...

La pratique du sport nécessite des moyens financiers qui dépassent les possibilités des fédérations, des Clubs et des pratiquants. L'Etat doit donc renforcer son concours mais les dirigeants sportifs doivent aussi apporter leur contribution.

Le Conseil constate que la plupart des actions menées en direction de la jeunesse privilégient le sport au détriment des autres volets (formation civique, activités socio-éducatives etc...).

Pour mieux appréhender l'ensemble des problèmes qui se posent à la jeunesse, et redéfinir une politique globale en sa direction, le Conseil recommande au Gouvernement l'organisation de journées d'études qui pourraient être les "Etats Généraux de la Jeunesse et des Sports".

Par ailleurs, toujours à la page 110 (paragraphe 3), le Conseil estime que les infrastructures sportives des lycées Van Vollenhoven et Delafosse sont vétustes et demandent à être rénovées.

Le Conseil demande, également, que le projet de restauration du quartier Rognard à Saint-Louis soit mené rapidement à son terme, car l'état des lieux devient de plus en plus préoccupant.

Comme pour le secteur de l'Action sociale, le Conseil demande au Gouvernement de prévoir, pour les installations, des crédits d'entretien et de maintenance qui, partout, font défaut.

../..

CHAPITRE 4 : I N F O R M A T I O N

L'étude sur l'audio-visuel, réalisée par le Conseil économique et social, contient l'essentiel des observations du Conseil sur ce chapitre.

CHAPITRE 10 : ETUDES ET RECHERCHES

Le Conseil constate, avec satisfaction, que le Plan a prévu des actions de recherche dans tous les secteurs.

Il prend note des résultats obtenus dans la sélection des semences, notamment pour l'arachide.

Toutefois, il déplore que dans de nombreux secteurs, les recherches restent trop souvent au stade du laboratoire ou de la station. Ainsi, par exemple beaucoup de produits étudiés mis au point, à l'ITA, sont appréciés des sénégalais à l'occasion de dégustations à la foire de Dakar. Ces mêmes produits sont présentés d'une foire à l'autre, mais leur production industrielle n'est pas effectuée.

Le Conseil regrette cet état de fait car la recherche coûte généralement très cher, surtout pour un pays en voie de développement.

Il semble que l'effort ne soit pas suffisamment porté sur l'utilisation des résultats de la recherche.

../..

Certains pays commercialisent des confitures de mangues de goyaves etc... Nous possédons les matières premières et la technologie conduisant à ces produits. Il est dès lors étonnant que l'on ne réussisse pas à procéder à la transformation industrielle de nos matières premières.

Le Conseil insiste donc sur ce point et demande au Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour que la recherche débouche sur le développement, la production et la commercialisation.

CHAPITRE 2 : EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Page 162

Le Conseil s'étonne que les châteaux d'eau de Richard-Toll et Tambacounda soient mentionnés dans un chapitre qui concerne l'équipement administratif.

Par contre, il constate que le VIe Plan ne prévoit pas un immeuble destiné au ministère de l'Equipement, pour permettre au Building communal d'abriter les services de la Commune, comme cela avait été prévu à l'origine.

X

X

X

../..

Enfin le Conseil économique et social note, avec regret qu'il n'est pas prévu l'édification d'un immeuble qui serait le siège du Conseil.

En effet, ne disposant que d'une salle de réunion, les commissions du Conseil travaillent souvent dans des conditions difficiles.

Egalement pour les séances plénières, il y a souvent des problèmes, quand le Conseil économique et social et l'Assemblée nationale tiennent leurs sessions en même temps.

Un projet avait été soumis au Gouvernement, il y a quelques années. Le Conseil demande au Gouvernement de considérer la réalisation de ce projet comme urgente.(x)

(x) Le président du Conseil économique et social a tenu à faire remarquer que c'est lui-même qui n'avait pas voulu insister auprès du Gouvernement, compte tenu de la situation difficile que traversait et que traverse encore le pays.

.../...

C. / REMARQUES PORTANT SUR LA FORME /

Compte tenu de l'utilisation qui sera faite du document que représente le Plan quadriennal de développement économique et social, le Conseil recommande qu'une attention toute particulière soit apportée à la rédaction finale avec, notamment, l'actualisation de certaines situations ou données (par exemple ne pas mentionner que les appels d'offres de Manantali seront lancés fin 1981, alors qu'ils ont été lancés effectivement début mars 1981).

Dans cette partie du rapport, nous ne mentionnerons que certaines observations de forme pouvant avoir un rapport avec la compréhension du texte. Les Commissaires du gouvernement ont, au cours des travaux des Commissions, noté nos observations.

I- EVOLUTION ET PERSPECTIVE DE
L'ECONOMIE SENEGALAISE
(TOME I)

Introduction

La Commission estime que la rédaction du paragraphe 3 de la page II doit être améliorée. Elle propose la formulation suivante :

"Les substances minérales rencontrées sous forme de gisements significatifs sont les phosphates, les calcaires, le fer, l'ilménite, le zircon, l'or. D'autres indices plus ou moins importants sont : le manganèse

../..

la chromite, l'aluminium, l'étain, le plomb, le molybdène, le lithium, le baryum, le cuivre, le tungstène, l'uranium, le pétrole etc...

Notons également l'exploitation du sel marin".

CHAPITRE 1 : L'EVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE

Page 5

La rédaction du 3e paragraphe paraît contradictoire. D'une part, on affirme que le secteur est difficile à appréhender, d'autre part, on établit qu'il est hypertrophié.

Page 24 (Avant dernier paragraphe)

La Commission demande, pour une meilleure clarté de la rédaction, la suppression des termes "en effet" et "ainsi".

CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE

Page 38

Pour rendre plus homogène la rédaction de cette page, il convient d'exprimer en pourcentage les données relatives à la population.

Page 49 (Avant dernier paragraphe)

La rédaction peut prêter à confusion. Elle laisse supposer que la scolarisation obligatoire jusqu'à 15 ans est déjà appliquée. Le Gouvernement n'a pas encore mis en application cette mesure qui fait partie des objectifs des "Etats Généraux de l'Education nationale".

.../...

Page 51 (3e paragraphe)

Il faut mettre le terme "enquêtes" à la place de "données".

Page 52 (1ère ligne)

Il faut remplacer l'expression "déficit en nutriments essentiels" par celle de "déficit nutritionnel".

Page 53

La Commission propose une amélioration de la rédaction du paragraphe relatif au lait. La deuxième phrase serait rédigée ainsi : "l'obstacle majeur demeure la faible aptitude laitière de nos vaches...".

Page 56-57

Pour une question de logique dans la présentation du texte, il faut d'abord exposer les efforts du Gouvernement avant de parler des résultats.

Toute la partie qui va de la page 56 au troisième paragraphe de la page 57 doit être placée à la fin de la page 58.

Page 60

Le Conseil estime que la mention du coût de l'étude de la SONED n'est d'aucune utilité dans le document.

CHAPITRE 3 : BILAN DE L'EXECUTION DU Ve PLANPage 79

Le Conseil estime nécessaire de compléter ainsi la rédaction de la deuxième ligne : "elle ne se traduit pas forcément par l'importance...".

Page 82 (2ème tiret)

Il faut supprimer l'expression "afin de faire de lui un agent moteur de développement".

CHAPITRE 7 : LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU VIe PLANPage 101

Il convient d'ajouter, parmi les mesures envisagées, l'allègement des procédures administratives.

Page 112

S'agissant de la rénovation de la baie de Hann, le Conseil constate qu'elle constitue un objectif que ne date pas d'aujourd'hui.

Page 114 (dernière phrase)

La rédaction de ce passage laisse supposer que le Plan ne vise que l'amélioration du confort urbain et laisse de côté le confort rural.

Le Conseil propose la suppression de l'expression "confort urbain".

../..

II- SECTEUR PRIMAIRE
(TOME II)

CHAPITRE 1 : AGRICULTURE

Page 3

Préciser que les chiffres de base pour le calcul des pourcentages sont ceux du Ve Plan réajusté.

Page 12 (dernier alinéa : le revenu rural)

Pour permettre une comparaison, donner ici les chiffres concernant l'exportation des produits de la pêche.

Page 16

Ajouter à la 2ème ligne : "ont évolué respectivement en hausse aux taux", et compléter l'alinéa par "à cause de la récente chute sensible de rendement".

Page 38 (Alinéa 3 : sauvegarde du milieu naturel)

Au lieu de dire : "... le maintien de la fertilité, dire : "...le maintien et l'amélioration de la fertilité".

Page 48 (alinéa 1)

Ajouter en dernière ligne : "et les utilisateurs".

Au dernier alinéa 3e ligne : lire "extensif amélioré", au lieu de : "intensif".

../..

Page 53 (dernier alinéa, 3ème ligne : les céréales)

Au lieu de "... soit une offre nette de 867 000 tonnes", lire : "... avec une offre nette de 867 000 tonnes".

CHAPITRE 2 : E L E V A G E

Page 77

Lire 2, 235 millions de têtes en 1980.

Page 79

Lire le déficit "à résorber" au lieu de "solvable".

Alinéa 2 : lire le "niveau actuel" de la consommation au lieu de le "disponible".

Page 79 (dernière ligne : comptes économiques du secteur élevage)

Par raison d'homogénéité, il est souhaitable de faire référence à la PIBE et non au PIB.

Page 81

Le chiffre de 67% n'était, pour le même objet en haut de la page 7, que de 66%. Harmoniser les données.

Page 81

Lire : commerce du bétail "et de la viande".

Page 89

Lire "écologique" au lieu de "économique".

.../...

Page 90

Lire "fertilité" au lieu de "fertilisation".

Page 93

Pour indiquer qu'il s'agit de la poursuite d'une action déjà entreprise, lire : "... sport équestre, le programme d'amélioration des qualités du cheval indigène se poursuivra par un apport de sang...".

Page 95

Barrer "de réajuster les prix officiels de la viande" et remplacer par "d'exploiter les données d'une étude déjà réalisée pour préciser... les besoins des éleveurs et le pouvoir d'achat des consommateurs".

Page 99

La dernière phrase débutera par : "Toutefois les problèmes d'alimentation, que ne manquera...".

Page 100

La ferme de Sangalkam est une installation pilote et non de production. Il faut donc supprimer l'expression "à l'instar de la ferme de Sangalkam".

Page 103

Lire "transférer le foirail de Thiaroye à Thiès" au lieu de "le marché à bétail".

../..

Page 103

Au lieu de "l'une à Kaolack et l'autre à Diourbel", lire "l'une dans le département de Kaolack et l'autre dans le département de Gossas". Ajouter en fin de paragraphe "le financement est acquis (FAC)" au lieu de "à rechercher".

CHAPITRE 3 : P _ E _ C _ H _ EPage 115 (alinéa 2)

Barrer "frais" après "le poisson".

Page 124 (alinéa 6 : Pêche artisanale)

Ajouter in fine : "le coût de cette opération est inclus dans les 1 513 000 000 cités plus haut".

Page 127 (alinéa 2)

Modifier la rédaction comme suit : Avec des agents chargés uniquement de ce problème, ce projet permettra un meilleur...".

CHAPITRE 4 : F _ O _ R _ E _ T _ S _ E _ T _ P _ R _ O _ T _ E _ C _ T _ I _ O _ N _ D _ E _ L _ A _ N _ A _ T _ U _ R _ EPage 134 (alinéa 2 : 2ème ligne)

Modifier la rédaction comme suit : "notons qu'une bonne partie des formations ligneuses sahéliennes ont été dégradées par l'agriculture arachidière". (Ajouter "ligneuses" et remplacer "banalisées" par "dégradées"):

../..

Page 135 (deux dernières lignes : Rôle économique du secteur)

Modifier la rédaction comme suit : "la part du domaine forestier représentait 7,5% de la valeur ajoutée du secteur primaire qui s'élevait à 142,1 milliards en 1980".

Page 136 (alinéa 1 : 2ème ligne)

Remplacer "PIBE" par "valeur ajoutée" ("2,5% à la valeur ajoutée globale et entre 6,4% et 8,8% à celle du secteur primaire") - Supprimer la dernière phrase ("Au cours de cette période... plus vite que la PIBE (2%)").

Page 136 (alinéa 5 : 3ème ligne)

Ajouter "nationales", après "ressources publiques".

Page 140 (objectif n° 8 : objectifs du secteur)

Remplacer "création de plus-values pour l'économie nationale" par "production nationale".

Page 148 (projet 18 : 2ème ligne)

Ajouter "hydroagricoles" après "aménagements".

CHAPITRE 5 : HYDRAULIQUE RURALE ET HYDRAULIQUE AGRICOLE

Page 156 (paragraphe A : 1ère ligne)

Ajouter "en grande partie" après "pays" ("au Sénégal, pays en grande partie sahélien...").

../..

Page 157 (3ème ligne)

Avant la fin de la page : Ajouter après "Kayes", "après dérochement des hauts fonds".

Page 168 (premier tiret)

Mettre "pays" au lieu de "monde rural" (c'est la sécurité alimentaire de tous qu'il faut assurer).

Page 169 (paragraphe 1/2)

Barrer "deux" pour lire "création de nouvelles brigades...".

Page 169 (projet 7)

Dernière phrase : omission du mot fonds, il faut lire "sur le fonds du STABEX".

Page 171 (projet 17)

Ajouter au titre "à vocation pastorale".

III- SECTEUR SECONDAIRE
(TOME III)

CHAPITRE 1 : INDUSTRIES ET MINES

Page 11 (avant dernier paragraphe)

Rectifier la phrase comme suit... " et leur mise en activité au milieu du VIe Plan" au lieu de... "et le démarrage de ces projets au milieu du VIe Plan".

Page 12 (2ème paragraphe)

Ajouter "engrais et chaussures".

Page 12 (au milieu de la page)

"Des entreprises telles que"... Ajouter "ICOTAF" et la phrase serait "Des entreprises telles que ICOTAF, CAREMAIL et PINSER etc...".

Page 17 (fin du 2ème paragraphe)

Apporter la précision suivante : "... réalisation d'une unité de production de 12 millions de tonnes/an, pendant 23 ans, de minerais oxydés commercialisables était envisageable".

Enfin, dans l'énumération des "divers organismes officiels de promotion industrielle, le Conseil suggère d'ajouter un paragraphe consacré à la SOFISEDIT.

../..

Page 35 (dernière phrase du 1er paragraphe)

Le Conseil propose la rédaction suivante : "Les ministères compétents, et, en particulier le MDIA, veilleront au bon fonctionnement de cette clause".

Page 36 (10° Création d'Emplois)

Le Conseil souhaiterait apporter une légère modification au dernier paragraphe, 5e ligne - lire : "c'est au niveau de la petite maîtrise et des ouvriers qualifiés que des lacunes importantes existent".

Page 37 (dernier paragraphe, 2e ligne)

Mettre : "Ministres et représentants du secteur privé" au lieu de "Ministres ou représentants". Le reste sans changement.

Page 41 (3e paragraphe)

Le Conseil propose la rédaction suivante :

"Le Sénégal Oriental continue à bénéficier d'une part massive des investissements miniers prélude à plusieurs réalisations, telles que le très important projet des mines de fer de la FALEME et le projet d'exploitation du gisement d'or de SABODALA".

Page 45 (à la 4ème ligne - après)

"...n'est pas la farine boulangère", ajouter "destinée à fabriquer du pain". Le reste sans changement.

Page 48

Revoir le tableau, notamment en ce qui concerne la SOCAS

Page 61 (dernier paragraphe)

Reprendre ce paragraphe comme suit :

"Le programme intéresse essentiellement la Haute-Casamance et la zone comprise..." etc.

Page 61

Concernant l'or de SABODALA à la place de "coût global estimé à 500 millions" - mettre : "estimé à 700 millions" - le reste sans changement.

Page 65

Concernant la Tourbe. Après "... dans la région du delta du Fleuve", préciser : "Sénégal".

Page 73 (4ème paragraphe : dernière ligne)

Mettre "Les fripiers, enfin, sont entrés dans les entreprises industrielles" au lieu de : "commencent à entrer".

CHAPITRE 2 : L' E N E R G I EPage 89 (à la fin du 3e paragraphe)

Ecrire : "... du fait des coûts très importants de mise en exploitation des gisements" au lieu de "mise en oeuvre des gisements".

Page 92 (à la 2ème ligne du 3ème paragraphe)

Mettre "... ont représenté en 1980" au lieu de "représenteront".

Page 97 (dernier paragraphe)

Après "Un milliard de francs CFA", compléter le paragraphe comme suit : "les études pour la réalisation de cet immeuble sont financées par la Banque mondiale. Son implantation est prévue à proximité du dispatching de Hann".

Page 100 (4ème paragraphe, concernant la tourbe)

Modifier la rédaction comme suit : "Les recherches ont débuté dans les régions du Cap-Vert (Deni Biram NDAO), de Thiès (Mboro) et du Fleuve (RAO et NDIAOUDAM)".

Page 102

Compléter la dernière phrase du second paragraphe :
"... et de l'électricité à partir du bois".

Page 105

Au milieu de la page "pyrolyse, sous l'égide de la SONACOS... pour transformation en charbon" - s'arrêter donc à "charbon" seulement.

IV- SECTEUR TERTIAIRE
(TOME IV)

CHAPITRE 1 : C O M M E R C E

Page 11 (3ème alinéa)

Le Conseil propose la suppression de "et les biens d'équipement".

CHAPITRE 3 : T R A N S P O R T S _ E T _ T E L E C O M M U N I C A T I O N S _

Page 86 (b. Actions programmées : Programme ferroviaire)

Il est écrit : "Désenclavement ferroviaire du Mali" et "Développement ferroviaire du Mali". Le Conseil pense qu'il s'agit de "Développement ferroviaire en direction du Mali" et "Désenclavement ferroviaire vers le Mali".

V- SECTEUR SOCIAL
(TOME V)

CHAPITRE 3 : HYDRAULIQUE URBAINE ET ASSAINISSEMENT

Page 16

Les Commissaires du gouvernement ont procédé au redressement de quelques inexactitudes contenues dans cette page.

C'est ainsi qu'au premier alinéa du paragraphe intitulé : situation dans les régions, il faut lire : "La production moyenne d'eau dans les centres de l'intérieur (réseau SONEES) est passée de 26 000 m³/j seulement en 1979..... à 33 000 m³/j".

Page 17

Au deuxième paragraphe, enlever (Dakar) du texte car Saint-Louis possède également un réseau d'eau pluviale.

Le Conseil demande qu'il soit ajouté à cet alinéa : "Pour Dakar, le système d'évacuation des eaux usées et pluviales est imparfait ou inexistant dans certains quartiers périphériques".

Page 18

Il faut lire au paragraphe 3 : "Les projets entièrement exécutés... 942 millions HT au lieu de 1 080 millions".

"Un accord de prêt de 661 millions au lieu de 404 millions a été signé avec la BOAD le 2 février 1981".

../..

Page 19

Modifier le paragraphe 7, pour refléter davantage la réalité :

"Les travaux ont été exécutés par la SONEES sur les fonds de travaux et de renouvellement appartenant à l'Etat et gérés par la SONEES".

Page 24

Mettre comme titre pour les 2 derniers paragraphes :
2) "Assainissement".

Page 25

Au paragraphe 1)- Extension du centre de captage de Pout Nord au dernier alinéa, mettre : "son coût est de 942 millions dont 661 millions sur financement intérieur".

Dans le paragraphe 2) : Point B/Mamelle mettre : "le coût de la 1ère tranche est de 250 millions et sera exécuté au cours du VIe Plan mais également une partie du VIIe Plan".

Page 38

Le Conseil fait remarquer qu'il y a lieu de substituer le terme "centre de réinsertion sociale" à celui de "protection civile".

Tel est l'avis du Conseil économique et social, sur le projet de "VIe Plan quadriennal de Développement économique et social. (1er Juillet 1981 - 30 Juin 1985)".

/□)akar, le 14 avril 1981.

ANNEXE

1. - Un extrait de l'avis n° 75-05 du 9 décembre 1975 du Conseil économique et social, sur le projet de loi instituant un code général des impôts

- page 1.

" Dans les conclusions générales de l'étude sur la fiscalité, adoptées le 21 avril 1972, le Conseil économique et social insistait sur le fait que la fiscalité sénégalaise a une fonction essentiellement financière, alors qu'elle devrait être un instrument d'impulsion du développement. Il insistait également sur la complexité du régime des impôts et taxes souhaitant une révision des textes en vigueur dans le sens d'une simplification, estimant que l'évasion fiscale, qu'elle soit due à une méconnaissance des textes ou préméditée, est liée à cette complexité.

" Le conseil persiste dans ces opinions...".

.....

- page 11.

L'I G R n'est plus déductible.

"Les tranches de l'impôt et les taux ont été modifiés, mais la modification proposée est loin de compenser la dépréciation monétaire enregistrée en 17 ans (le SMIG est passé durant cette période de 34,10 à 107,05).

"Il apparaît que la fiscalité résultant des dispositions nouvelles est plus lourde que le régime précédent, le contribuable assujetti se trouvant doublement frappé : .../...

- par la non-déductibilité de l'impôt de l'année précédente ;
- par l'insuffisance du relèvement des tranches, compte tenu de la dépréciation monétaire.

" Ces mesures, comparées à la fiscalité dans certains autres pays de la région, n'inciteront pas les Managers - catégorie de contribuables à hauts revenus - à s'installer au Sénégal, et donc à y fixer leur centre de décision.

" Elles vont donc à l'encontre du désir du Gouvernement de voir Dakar se placer convenablement dans un contexte économique inter-Etats.

"Un graphique, joint en annexe, permet de voir l'évolution de l'IGR, en fonction du revenu, pour le Sénégal régime actuel, le Sénégal régime futur, et la Côte d'Ivoire."

2. - Un extrait de l'avis n° 79-01 du 19 avril 1979, du Conseil économique et social, sur trois projets de loi portant réforme fiscale (page 10.).

"Enfin, un examen attentif des conséquences économiques et sociales de la réforme des droits de porte mérite d'être fait, de manière à atteindre les objectifs recherchés sans que cela nuise au développement de notre industrie ou n'interdise l'implantation de nouvelles entreprises".

- 3.- Un extrait de l'avis n° 80-09 du 19 décembre 1980 du Conseil économique et social sur le projet de loi portant révision du Code des investissements (page 2).

"Le projet de loi portant révision du Code des investissements aurait dû offrir, au Gouvernement, l'opportunité d'une évalua-

.../...

tion exhaustive des investissements réalisés grâce au Code.
Sur cette base, on aurait pu savoir, plus exactement :

- si le désarmement fiscal et douanier, total ou partiel, est justifié ;
- si certains investissements n'auraient pas eu lieu, même en l'absence d'un régime dérogatoire ;
- si, enfin, il n'existe pas d'autres instruments moins coûteux de stimulation."

embroid de fleurs et